

## MUSIQUE / DNSPM-DE – RENNES

### Modalités de dépôt en ligne des pièces administratives de votre candidature

Les documents déposés devront l'être au format PDF, à l'exception de la photo d'identité (JPEG).  
Merci de veiller à soumettre des documents renommés comme indiqué, en respectant les majuscules et les tirets)

### DOCUMENTS POUR TOUTES LES CANDIDATES & TOUS LES CANDIDATS :

1. Lettre de motivation exposant vos motivations et objectifs personnels à intégrer spécifiquement Le Pont Supérieur (*nommée LETTRE\_VOTRE NOM\_votre prénom*)
2. CV à orientation artistique et professionnelle. Ce CV peut contenir les éléments suivants :
  - Vos études générales, supérieures et musicales
  - Les éventuels prix gagnés, stages, formations non-diplômantes marquantes
  - Vos activités professionnelles rémunérées passées, actuelles ou prévues en parallèle de vos études au Pont Supérieur (en lien ou non avec le secteur culturel)
  - Les instruments pratiqués, à quel niveau
  - Les langues pratiquées, à quel niveau
  - Vos compétences informatiques
  - Vos centres d'intérêts, votre investissement associatif et bénévole(nommé CV\_VOTRE NOM\_votre prénom)
3. Photocopie du baccalauréat ou équivalent (*nommée BAC\_VOTRE NOM\_votre prénom*)
4. Une pièce d'identité officielle : carte d'identité recto-verso, passeport, titre de séjour... (*nommée IDENTITÉ\_VOTRE NOM\_votre prénom*)
5. Une photo d'identité au format portrait (*nommée PHOTO\_VOTRE NOM\_votre prénom*)
6. Formulaire pour envoi de votre vidéo. Ce formulaire est accessible en ligne à l'adresse suivante : <https://forms.office.com/e/Q45Ts2n557> Il vous permet de renseigner le lien de votre vidéo ainsi que les œuvres que vous présentez dans cette vidéo. Il n'est pas nécessaire de nous envoyer le téléchargement de vos réponses à ce formulaire. Nous les recevons directement sur notre espace numérique.

### À NE PAS OUBLIER POUR FINALISER VOTRE INSCRIPTION AU CONCOURS D'ENTRÉE :

Votre paiement de 60 € (frais d'inscription à l'audition – non remboursables) **par chèque à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC**. Le chèque sera à renvoyer à l'adresse postale suivante :

Le Pont Supérieur - département musique  
Pierrick Hernandez  
2 place Jean Normand - 35200 Rennes

**AU PLUS TARD LE LUNDI 4 MARS 2024, CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI.**